

EGLISE PRESBYTERIENNE CAMEROUNAISE

Autorisée par Décision Nº 55/ATF/2 du 14 juillet 1963

Secrétariat Général

B.P. 519 Yaoundé - Cameroun Tél.: (237) 693 18 38 84 / 694 12 36 32 / 699 66 89 64 Website: www.secretariatgeneralepc.com E-mail: secgenepc@yahoo.com

EXTRAIT DE DECISIONS DE LA 66^{ème} ASSEMBLEE GENERALE Portant sur le dossier du Synode Bassa-Cameroun

La 66^{ème} Assemblée Générale de l'EPC,

Par Action N° 053/2023 (Adoption du Rapport de la Commission Juridique Spéciale N° 2 de la 66° AG/EPC),

DOSSIER SYNODE BASSA-CAMEROUN

Affaire Consistoire Makak

Vu le fait que les parties (Synode Bassa-Cameroun et Consistoire Makak) ont accepté l'arrangement à l'amiable,

DECIDE:

- Sur la forme : de recevoir les plaintes et l'appel du Consistoire Makak ;
- Sur le fond : de donner acte aux parties de leur arrangement à l'amiable : réhabilitation du Bureau déchu du Consistoire Makak.

Fait à Beul, le 14 janvier 2023

Secrétaire Général de l'EPC,

Rév. ABESSOLO ZE Célestin